

DÉPLACEMENTS SUR ROUTE



Respecter les normes d'utilisation exposées dans ce chapitre. Toute autre utilisation sans l'accord préalable du fabricant doit être considérée comme défendue.

Avant d'entreprendre un déplacement sur route, bloquer les commandes du chargeur au moyen de l'interrupteur prévu à cet effet et actionner les systèmes de sécurité prévus par la réglementation en vigueur.



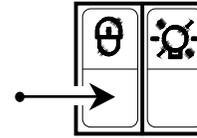
1ère phase

Mettre en place le pivot de blocage du godet et les bras de soulèvement.



2ème phase

Monter le couvre-dents du godet chargeur.



3ème phase

Bloquer les commandes du godet par l'interrupteur prévu à cet effet.



4ème phase

Régler correctement les rétroviseurs, poser le gyrophare sur la cabine et l'allumer.

5ème phase

Abaisser le levier du frein de stationnement et démarrer le moteur thermique.



Avant d'entreprendre des déplacements, vérifier l'état et la pression des pneus.



Attacher toujours les ceintures de sécurité avant d'entreprendre un déplacement sur route.



Les déplacements sur route doivent impérativement se faire en marche avant.



Pendant le déplacement, vérifier fréquemment les indicateurs et les voyants.



Avant d'effectuer un déplacement ou bien un travail nocturne, vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'éclairage et de signalisation.